

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 644**13 juin 2003****SOMMAIRE**

Acmar Benelux S.A., Luxembourg	30910	Industrial Repair and Protect S.A., Eschweiler	30903
Acmar Financial Luxembourg S.A., Luxembourg	30910	Jones Lang Lasalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	30875
Actaris Development S.A., Luxembourg	30866	Keltag Holding S.A.	30904
Answer Systems Group S.A., Luxembourg	30901	Kenza Lauro, S.à r.l., Luxembourg	30892
Archi-Concept International, S.à r.l., Howald	30885	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	30883
Arifa International S.A., Luxembourg	30885	L.T.D. Product, S.à r.l., Luxembourg	30909
Bellinter Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	30911	Lada Holding S.A., Luxembourg	30912
Bersy S.A., Luxembourg	30866	Lama Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30910
Carbelux S.A., Luxembourg	30906	Linorca Holding S.A., Luxembourg	30911
Cimric Holding S.A.	30883	Logireal S.A., Luxembourg-Kirchberg	30894
Clariant Life Insurance S.A., Luxembourg	30912	Logireal S.A., Luxembourg-Kirchberg	30896
Colex Investment S.A., Luxembourg	30900	Marmedia Holding S.A., Luxembourg	30902
Confor S.A., Luxembourg	30882	MGO Lux S.A., Luxembourg-Kirchberg	30904
Confor S.A., Luxembourg	30882	P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Luxembourg	30903
Cosmic Holding S.A., Luxembourg	30903	PC Lease S.A., Luxembourg	30892
Crevest Holding S.A., Luxembourg	30897	Primus, Sicav, Luxembourg	30881
Crevest Holding S.A., Luxembourg	30897	Rinascimento Sicav, Luxembourg	30883
Ecole Grandjean S.A., Luxembourg	30891	S.W.D. S.A., Luxembourg	30893
Entreprise Mario Contato et Fils, S.à r.l., Dudelange	30898	S.W.D. S.A., Luxembourg	30893
Eurofund'91, Sicav, Luxembourg	30884	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30886
Fin 2001 S.A., Luxembourg	30884	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30887
Finbra S.A., Luxembourg	30893	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30888
Finbra S.A., Luxembourg	30893	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30888
Finta-Lux GBM Holding S.A., Eischen	30904	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30889
First Quantum Holding S.A., Luxembourg	30904	Saturn Holding S.A., Luxembourg	30890
First Union Commercial S.A., Luxembourg	30904	Scansauna International, S.à r.l.	30905
Florilège, S.à r.l., Luxembourg	30904	Selecta S.A., Pétange	30884
Fly Mari Trading S.A., Luxembourg	30904	Société de Participation Delatour S.A., Luxembourg	30886
Fondation Luxembourg - El Salvador, Mertert	30906	Somerston Luxembourg S.A., Luxembourg	30905
Fondation Luxembourg - El Salvador, Mertert	30909	Sotichim S.A., Luxembourg	30898
Fondinvest Wit Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	30911	Sotichim S.A., Luxembourg	30898
Framar S.A., Dippach	30900	Space Link S.A., Luxembourg	30879
Framar S.A., Dippach	30900	Space Link S.A., Luxembourg	30879
Framar S.A., Dippach	30901	Space Link S.A., Luxembourg	30879
Générale Sols S.A., Luxembourg	30885	Space Link S.A., Luxembourg	30879
High Technology Holding S.A., Luxembourg	30892	Stannifer Estates (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30902
Immoeuro.com Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30899	Techno-Prom S.A., Luxembourg	30876
Immoeuro.com Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30899	Trafico S.A.H., Luxembourg	30899
Immokaty S.A., Luxembourg	30880	Tulip (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30902
Immokaty S.A., Luxembourg	30880	Vauban Properties S.A., Luxembourg	30897
		Walkern, S.à r.l., Luxembourg	30891
		Wonder International S.A., Luxembourg	30905

BERSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.219.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 avril 2003, il a été décidé de nommer EUROFID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire de la Société en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026147.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ACTARIS DEVELOPMENT, Société Anonyme.**Share capital: EUR 31,000.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.714.

STATUTES

In the year two thousand and three on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) A DEVELOPMENT, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in process to be registered into the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney signed on May 21, 2003.

2) Mr Sylvain Berger-Duquene, investment banker, born in Neuilly-sur-Seine (France) on April 3, 1970, residing at 45 bis, rue Guersant, F-75017 Paris (France),

represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney signed on May 21, 2003.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg public limited company («société anonyme»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (The «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of ACTARIS DEVELOPMENT.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of this abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company, including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.
In general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.
It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the Shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors

The Company will be administered by a Board of Directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the General Meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any one Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by

the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of March of each year, at 3.00 p.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by laws, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
1) A DEVELOPMENT.....	30,998	15,499	30,998
2) Mr Sylvain Berger-Duquene.....	2	1	2
Total:.....	31,000	15,500	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to one thousand seven hundred and fifty Euro (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2004.

Extraordinary General Meeting

And at the same time, the appearing parties, in their respective capacities, representing the whole of the Company's capital, held an Extraordinary General Meeting, to which they recognized they had been duly convened, and adopted the following unanimous resolutions:

First resolution

Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

- Mr Nigel Hammond, investment banker, born in Twickenham, (UK), on June 13, 1964, residing at Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (United Kingdom).
- Mr Sylvain Berger-Duquene, investment banker, born in Neuilly-sur-Seine (France) on April 3, 1970, residing at 45 bis, rue Guersant, F-75017 Paris, France.
- Mr Denis Leroy, investment banker, born in Douarnenez (France), on September 14, 1963, residing at 28 avenue Foch, 92250 La Garenne-Colombes (France).

Second resolution

Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

ERNST & YOUNG, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B-47.771.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

Fourth resolution

The registered office shall be set at 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) A DEVELOPMENT, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Spang, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 21 mai 2003.

2) Monsieur Sylvain Berger-Duquene, banquier d'investissements, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 3 avril 1970, demeurant au 45 bis, rue Guersant, F-75017 Paris (France),

ici représenté par Monsieur Nicolas Gauzes, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 21 mai 2003.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront, annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination ACTARIS DEVELOPMENT.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, compromettent l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut fournir toute assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique, de développement et d'organisation à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

La société a un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux euros (2,- EUR).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.
Des actions peuvent être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Le capital souscrit de la Société peut également être augmenté, en une ou en plusieurs fois, par une résolution du Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs

qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflits d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemniserá tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un Administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinze mars de chaque année, à 15.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date, l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10 %) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Montant li- béré (EUR)
1) A DEVELOPMENT.....	30.998	15.499	30.998
2) M. Sylvain Berger-Duquene	2	1	2
Total:.....	31.000	15.500	31.000

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante Euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2003.

L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de six (6) ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- Monsieur Nigel Hammond, banquier d'investissements, né à Twickenham (Royaume Uni), le 13 juin 1964, demeurant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TN3 0BB (Royaume Uni);
- Monsieur Sylvain Berger-Duquene, banquier d'investissements, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 3 avril 1970, demeurant au 45 bis, rue Guersant, F-75017 Paris (France);
- Monsieur Denis Leroy, banquier d'investissements, né à Douarnenez (France), le 14 septembre 1963, demeurant 28 avenue Foch, 92250 La Garenne Colombes, (France).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

ERNST & YOUNG, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au:

4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, N. Gauzes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, vol. 17CS, fol. 90, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

G. Lecuit.

(028377.3/220/587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

JONES LANG LASALLE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

—

A la suite de la cession de 13.522 parts sociales en date du 26 septembre 2002 et de la cession de 13.521 parts sociales avec effet au 31 décembre 2002 par la société WONDERMENT B.V. à la société JONES LANG LASALLE SPRL, dûment acceptée par la société JONES LANG LASALLE HOLDINGS, S.à r.l., conformément à l'article 1690 du Code civil et l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, 27.043 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société JONES LANG LASALLE HOLDINGS, S.à r.l., sont détenues par la société JONES LANG LASALLE SPRL avec siège social à B-1000 Bruxelles, 10, rue Montoyer.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027294.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

TECHNO-PROM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1338 Luxembourg, 62, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 93.706.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Hans Dieter dit Pit Stutz, dessinateur, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes;
- 2.- Monsieur René Lambert, rentier, demeurant à L-9465 Walsdorf, maison 4;
- 3.- Madame Véronique Pulcini, employée privée, demeurant à L-5421 Erpeldange, 6, Nauwiss;
- 4.- Monsieur Gauthier Cornelius, agent d'assurances, demeurant à L-3899 Foetz, 89, rue Théodore de Wacquant, ici représenté par Monsieur Pit Stutz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mai 2003, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}.

Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination TECHNO-PROM S.A.

Art. 2.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

La société a pour objet:

- la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5.

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les huit jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, n'est pas tel que le nombre d'actions attribué à chaque actionnaire exerçant son droit de préemption est un nombre entier, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribués par la voie du sort par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée dans les deux mois de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions par les actionnaires sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par les réviseurs de la société. Les réviseurs rendront leur rapport sur la détermination du prix dans le mois de la date de leur nomination. Les réviseurs auront accès à tous les livres et autres documents de la société qu'ils jugeront indispensables à la bonne exécution de leur tâche.

Si un délai de quatre-vingt-dix jours s'est écoulé depuis la notification à la société par l'actionnaire vendeur de son intention de vendre sans que ni la société, ni un ou plusieurs actionnaires n'aient fait valoir leur droit de préemption dans les formes et de la manière telles qu'exposées ci-dessus, l'actionnaire vendeur est en droit de procéder à la vente projetée.

Toute vente effectuée en violation du droit de préemption ci-dessus est inopposable à la société et aux actionnaires.

Titre III.- Administration**Art. 7.**

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du commissaire aux comptes et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 10.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12.

Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance**Art. 13.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale**Art. 14.**

Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le dernier vendredi du mois de mai à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15.

L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16.

L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17.

La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18.

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Hans-Dieter dit Pit Stutz, prénommé, quatre cents actions	400
2.- Monsieur René Lambert, prénommé, cent actions	100
3.- Madame Véronique Pulcini, prénommée, cent actions	100
4.- Monsieur Gauthier Cornelius, prénommé, quatre cents actions	400
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Hans-Dieter dit Pit Stutz, dessinateur, né à Losheim (Allemagne) le 26 mars 1952, demeurant à L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes;

b) Monsieur René Lambert, rentier, né à Ettelbruck le 30 octobre 1937, demeurant à L-9465 Walsdorf, maison 4;

c) Monsieur Gauthier Cornelius, agent d'assurances, né à Differdange le 20 mars 1956, demeurant à L-3899 Foetz, 89, rue Théodore de Wacquant.

Monsieur Hans-Dieter dit Pit Stutz, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué Monsieur Hans-Dieter dit Pit Stutz, prénommé, et d'un autre administrateur.

4.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall», inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.656.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2008.

6.- Le siège social est fixé à L-1338 Luxembourg, 62, rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Stutz, R. Lambert, V. Pulcini, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2003, vol. 427, fol. 15, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2003.

A. Weber.

(028287.3/236/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

SPACE LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.602.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

(027866.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SPACE LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.602.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

(027865.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SPACE LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.602.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie

Signature

(027862.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SPACE LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.602.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie

Signature

(027860.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

IMMOKATY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 83.035.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 30 avril 2003 à 15.00 heures

L'an mille deux mille trois, le 30 avril à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société IMMOKATY S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2001;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire-aux-comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 2001;
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2001,
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire-aux-comptes;
6. Divers

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne variur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire-aux-comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 2001 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 2001 de EUR 1.369,36 sur l'exercice 2002

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire-aux-comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2001.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027561.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

IMMOKATY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.
R. C. Luxembourg B 83.035.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 30 avril 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 30 avril à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société IMMOKATY S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2002;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilan et compte d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 2002,
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2002;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif aux bilan et compte d'exploitation de la société au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilan et compte d'exploitation de la société au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et compte de pertes et de profits au 31 décembre 2002 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 2002 de EUR 23.811,62 sur l'exercice 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2002.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027559.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

PRIMUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 25.215.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 17 février 2003

Le Conseil d'Administration («le Conseil») prend acte de la décision de M. Guy Thomas de renoncer, pour des raisons de convenances personnelles et avec effet au 23 janvier 2003, à sa fonction d'Administrateur au sein de PRIMUS («la Société»). Le Conseil le remercie pour sa collaboration et les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Hugues Lerche, Gérant de Portefeuille chez CAVAGESTION, en tant qu'Administrateur de la Société pour achever le mandat de Monsieur Guy Thomas. Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027240.3/1176/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CONFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.237.

—
A. S. Garros, administrateur-délégué de la société EUROFORTUNE S.A. informe par la présente de la démission de la société EUROFORTUNE S.A. comme administrateur au sein de la société CONFOR S.A., R.C. B 72.237, dénomination commerciale: MUSCADE, envoyée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dont le contenu est le suivant:

La société soussignée, EUROFORTUNE S.A., représentée par son administrateur-délégué, Maître Alain Sereyol Garros, domiciliée à Luxembourg/Dommeldange, 4, rue Jean Engling (L-1466) soumet par la présente sa démission avec effet immédiat du poste d'administrateur au sein de la société CONFOR S.A., exploitant sous l'enseigne commerciale MUSCADE et avec siège social à 56, rue Adolphe Fischer, à L-1520 Luxembourg (R.C. B 72.237).

Luxembourg, le 24 avril 2003.

A. S. Garros
Administrateur-délégué
Pour EUROFORTUNE S.A.

A. S. Garros
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027233.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CONFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.237.

—
Reisdorf Pascal, né le 1^{er} avril 1968, informe par la présente de sa démission au sein de la société CONFOR S.A., R.C. B 72.237, dénomination commerciale: MUSCADE, envoyée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dont le contenu est le suivant:

Suite à la résiliation de son contrat de travail du 16 décembre 2002 en date du 31 mars 2003 avec un préavis légal allant du 1^{er} avril 2003 au 24 avril 2003, M. Reisdorf informe de sa démission avec effet immédiat comme administrateur de la société.

Son poste sera dès ce jour à disposition.

Il prie de convoquer les actionnaires pour une assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur sa démission comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 24 avril 2003.

P. Reisdorf
Administrateur démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027234.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CONFOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 56, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 72.237.

—
La société US-BUSINESS SUPPORT CORPORATION, LLC, enregistrée sous le numéro UC10353 au Registre de Commerce de l'Etat de Nevada, informe par la présente de sa démission comme commissaire aux comptes au sein de la société CONFOR S.A., R.C. B 72.237, dénomination commerciale: MUSCADE.

Contenu de la lettre de démission:

La société US-BUSINESS SUPPORT CORPORATION, LLC informe par la présente qu'elle renonce avec effet immédiat au mandat de commissaire aux comptes qui lui a été accordé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2002 au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 avril 2003.

US-BUSINESS SUPPORT CORPORATION, LLC
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027244.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2003

L'Assemblée note que les mandats d'administrateur de Mme M.-C. Vanthournout-Santens et de MM. A. d'Hondt, J.-M. Barthel et F. Donck viennent à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2003. M. F. Donck n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Elle décide de renouveler les mandats de Mme M.-C. Vanthournout-Santens et de Mme A. d'Hondt, et de J.-M. Barthel pour un nouveau terme de 6 ans.

L'Assemblée note que M. J.M. de Jong a démissionné de son mandat en tant que représentant d'ABN BANK N.V., suivant lettre du 9 janvier 2003 adressée au Président du Conseil d'Administration et a été renommé administrateur au Conseil d'Administration du 13 mars 2003 pour poursuivre son propre mandat pour un nouveau terme de 6 ans.

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur M. L. Philips, Administrateur de sociétés, pour un terme de 6 ans.

L'Assemblée note que le mandat d'administrateur de M. D. Wigny vient à échéance à l'Assemblée du 30 avril 2003 et que M. D. Wigny n'a pas demandé le renouvellement de son mandat.

Certifié sincère et conforme

J.P. Loos / J.M. Barthel

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027060.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

CIMRIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 93.115.

*Extrait du conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenus en date du 18 avril 2003 à Luxembourg*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire et d'un conseil d'administration tenus le 18 avril 2003 que les décisions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée décide de révoquer les Administrateurs actuellement en charge à savoir:

Monsieur Romain Thillens

Monsieur Pierre Hoffmann

Monsieur Philippe Richelle

2. L'Assemblée décide alors à l'unanimité de nommer les trois Administrateurs suivants:

Monsieur Andreas Swahn

Monsieur Joacim Persson

Madame Birgitta Persson

3. Suite à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Joacim Persson en tant qu'Administrateur-délégué.

La société est engagée soit par la signature unique de Monsieur Joacim Persson, soit par la signature de deux Administrateurs.

Pour extrait conforme

CIMRIC HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027090.4/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

RINASCIMENTO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 66.572.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signatures.

(027243.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIN 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 76.146.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de FIN 2001 S.A.
(la Société) en date du 10 mai 2003 au siège social de la Société*

L'assemblée a décidé d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

L'assemblée a décidé de reporter la perte d'un montant de EUR 77.952,78 au prochain exercice.

L'assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société, SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (anciennement ANDERSEN S.A.) pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs de la Société pour un terme de six ans.

L'assemblée a décidé de nommer ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société pour un mandat de six ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Pour extrait et publication

FIN 2001 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027099.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SELECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 75.427.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 20 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de prélever 3.100,- € sur le bénéfice de l'année 2001 pour être affecté à la constitution de la réserve légale et de reporter 5.612,75 € à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Jacques Boes, maître en droit, préqualifié, demeurant à L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole

Monsieur Claude Meurisse, comptable, demeurant à L-4978 Fingig, 19, rue du Bois

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.-B. Gilardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 20 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027130.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.019.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

BNP PARIBAS

Signatures

(027245.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

GENERALE SOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 84.624.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 21 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

Monsieur Jacques Boes, demeurant 28, route d'echternach à L-1453 Luxembourg

Administrateurs:

Madame Marguerie Boes, demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Monsieur Félix Boes, demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 21 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027131.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 250, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.670.

Constatation de cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales, signée sous seing privé en deux exemplaires à Howald, le 12 mai 2003, que Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, cède 31 parts sociales à Monsieur Philippe Golinvaux, architecte, demeurant à Wilwerdange.

La répartition des parts sociales de la société ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL, S.à r.l. est donc désormais la suivante:

Monsieur Philippe Golinvaux	124 parts sociales
Total	124 parts sociales

Howald, le 20 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(027269.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

ARIFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.686.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2003

- La cooptation de Madame Marjorie Fever, employée privée, 11, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur, en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

ARIFA INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027318.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DELATOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.489.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 2001

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant au 20, rue de Woïwer, L-4687 Differdange et François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer ainsi que celui de la société FINIM LIMITED ayant son siège social au 35-37, New Street, St. Hélier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de la société FIN-CONTROLE ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATION DELATOUR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027320.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an mille deux mille trois, le 6 mai à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 1996;
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1996;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1996.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1996.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 1996 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

de reporter la perte de l'exercice 1996 de EUR. 2.725,59 sur l'exercice 1997.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 1996.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027557.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires avant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 6 mai à 15 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif aux bilan et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1997,
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 1997,
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1997,
4. Affectation du résultat,
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1997.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1997.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 1997 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 1997 de EUR. 2.725,59 sur l'exercice 1998.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 1997.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027555.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 6 mai à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15 rue Jean Pierre Sauvage L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1998;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 1998;
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1998;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 1998 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 1998 de EUR 61,97 sur l'exercice 1999

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027554.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 6 mai à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1999,
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 1999,
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 1999,
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1999.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver les bilans et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 1999 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 1999 de EUR 61,97 sur l'exercice 2000

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 1999.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur(signé): D. Hartmann.

(027552.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 6 mai à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2000;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 2000;
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2000;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 2000 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 2000 de EUR 61,97 sur l'exercice 2001

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2000.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027551.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 26.450.

Assemblée Générale des actionnaires ayant lieu le 6 mai 2003 à 15.00 heures

L'an deux mille trois, le 6 mai à 15.00 heures, s'est réunie à Luxembourg, 15, rue Jean Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société WESTBROOK S.A., aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil relatif aux bilan et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2001;
2. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif aux bilans et comptes d'exploitation de la société des exercices clos au 31 décembre 2001,
3. Approbation des bilans et comptes d'exploitation de la société de l'exercice clos au 31 décembre 2001,
4. Affectation du résultat;
5. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Divers.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Adriaanse qui désigne comme scrutateur Monsieur Hans De Moor, expert-comptable et comme secrétaire Mme Ingrid Kirschner, tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué constate que la totalité des actions est représentée, soit par des actionnaires présents, soit par des mandataires munis de procurations signées ne varietur, ainsi que cela résulte de la liste des présences signée séance tenante et annexée à la présente. Dès lors il n'y a pas lieu de prouver la convocation de la présente Assemblée Générale conformément à la loi.

L'Assemblée Générale se reconnaissant valablement constituée aborde l'ordre du jour et prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes relatif au bilan et comptes d'exploitation de la société au 31 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver le bilan et comptes de pertes et de profits au 31 décembre 2001 tels que présentés à l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- de reporter la perte de l'exercice 2001 de EUR 61,97 sur l'exercice 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2001.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée qui a débuté à 15.00 heures a été clôturée à 15.45 heures.

Le Bureau

W. Adriaanse / I. Kirschner / H. De Moor

Le Président / le Secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027550.1//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

WALKERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.397,68 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.237.

Par résolution circulaire datée du 14 avril 2003, les actionnaires de la société WALKERN, S.à r.l. ont accepté:

1) la démission de Monsieur Roger Lester Breadner, né le 15 janvier 1946, demeurant Ballakilleyclieu, Michaël, Isle of Man, en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

2) la nomination de Monsieur Andrew Douglas Ash, né le 11 septembre 1962 à Cardiff (Grande-Bretagne), demeurant Sixty Circular Road, Douglas, Isle of Man, IM1 1SA, en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027347.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ECOLE GRANDJEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 43.824.

EXTRAIT

L'an deux mille et trois (2003), le 25 avril, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ECOLE GRANDJEAN S.A. s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

1- Révocation du Conseil d'Administration.

2- Nomination de 3 nouveaux administrateurs:

ESTORIA S.A. ESTORIA S.A. avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

DRAZAN S.A. ESTORIA S.A., avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

Mr. Dietre Kundler, employé privé, 37 rue Emmanuel Servais, demeurant à L-7565 Mersch

3- Confirmation du mandat de Mr. Gérard Marc comme administrateur-délégué.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027425.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

KENZA LAURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.477.

Teixeira Manuela informe par la présente de sa démission au sein de la société KENZA LAURO, S.à r.l. (R.C. B 29.477), envoyée par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dont le contenu est le suivant:

Suite à la résiliation de son contrat de travail du 1^{er} octobre 1998 en date du 11 avril 2003 (préavis donné du 15 avril 2003 au 14 mai 2003). Mme Teixeira confirme sa démission avec effet immédiat de son poste de gérante technique au sein de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Metz, le 15 mai 2003.

M. Teixeira

Gérante démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027238.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

PC LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 72.509.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
tenue au siège social le 29 mai 2002 à 19.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Marcel Engeldinger de son poste d'Administrateur. Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Madame Corinne Chantereau, Comptable, demeurant 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelange, est élue en remplacement.

4. Le mandat de l'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2005.

5. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027270.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

HIGH TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 87.385.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le vendredi 16 mai 2003

S'est réuni au siège social, 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, le conseil d'administration de la société anonyme HIGH TECHNOLOGY HOLDING.

Le conseil d'administration est présidé par la société AXESS EUROPE S.A.; sont présentes la société BLUE WIND ENTERPRISES S.A. en qualité de secrétaire et la société GIRA MANAGEMENT S.A.

Le président rappelle que le conseil d'administration a pour

Ordre du jour:

- Changement d'adresse.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par le conseil d'administration, ce dernier prend à l'unanimité, la résolution suivante:

- le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte. Cette décision prend effet dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants signent le présent procès-verbal pour accord.

AXESS EUROPE S.A. / BLUE WIND ENTERPRISES S.A. / GIRA MANAGEMENT S.A.

Président / Secrétaire / -

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027940.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

S.W.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.250.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(028310.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

S.W.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.250.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 avril 2003 au siège social que:

1. L'Assemblée a décidé de reconduire les mandats de Monsieur Graham J. Wilson, Maître Guy Ludovissy et Mademoiselle Cindy Reiners en tant qu'administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

2. L'Assemblée a décidé de reconduire le mandat de AUDIT & BUSINESS CONSULTING Sàrl en tant que commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028308.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FINBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINBRA S.A.

Signature

Un mandataire

(027972.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FINBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

FINBRA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027978.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LOGIREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 93.700.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COFIRCONT COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., R. C. Milan N° REA 744947, une société établie et ayant son siège social au Via Giacomo Leopardi, 9, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 22 avril 2003,

2) TIMONE FIDUCIARIA S.p.A., R. C. Milan N° REA 257172, une société établie et ayant son siège social au Via Giacomo Leopardi, 9, I-20123 Milan, Italie,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 23 avril 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOGIREAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) euros (EUR), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions (2.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 mai 2003 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 4 du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2003.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COFIRCONT COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée, trois cents actions	300
2) TIMONE FIDUCIARIA S.p.A., préqualifiée, trois cents actions	300
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de soixante mille (60.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2.000,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Muller, économiste, né le 28 décembre 1943 à Pétange, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
 - c) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, né le 3 juin 1958 à Stabio (TI), Italie, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

MOTHERWELL SERVICES LIMITED, inscrite en Grande-Bretagne sous le N° 2007618, une société avec siège social au Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, GB-Londres W1U 2NU, Grande-Bretagne.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2008.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui, chacun par sa seule signature, peuvent engager valablement la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Bauchel, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 7. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(028312.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

LOGIREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 93.700.

—
Résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 16 mai 2003

Administrateurs:

M. Dario Colombo
M. Gérard Muller
M. Fernand Heim

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'Article 6 des statuts et à l'Article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un Président du Conseil et administrateur-délégué qui par sa seule signature peut engager valablement la société pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi, le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité comme administrateur-délégué: M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Suisse.

D. Colombo / G. Muller / F. Heim
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(028368.4/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.300.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(028017.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CREVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 34.300.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue
extraordinairement en date du 28 avril 2003*

- Les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- Les mandats d'administrateur de Madame Irene Xenakis, dirigeant de société, demeurant à 37, G. Sinisi Street, Hilton Area Athens, G-11 528 Grèce, Madame Lefki Glavanis, consultant international, demeurant à 2, Delfon Street, Athènes 106 80, Grèce et Monsieur George Metaxotis, dirigeant de société, demeurant à 31, Frangoklissias, Athènes 151 25, Grèce et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Lex Benoy, expert comptable, demeurant au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028014.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.719.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

VAUBAN PROPERTIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(027321.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

—
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue au siège social de la société le 13 mai 2003*

Sans préjudice des pouvoirs de signatures accordés par la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2001, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

De révoquer Monsieur Thierry Guilmin de sa fonction de fondé de pouvoir de la société.

De déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Thierry Guilmin, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2000.

Thierry Guilmin portera le titre d'Administrateur-Délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégués à la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028010.3/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

SOTICHIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.468.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue
au siège social de la société en date du 12 mai 2003 à 10.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la cession d'actions intervenue entre Madame Sonia Tesseur et Monsieur Thierry Guilmin portant sur 310 actions;

- d'accepter la démission de Madame Sonia Tesseur de sa fonction d'administrateur de la société;

- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Thierry Guilmin, né le 26 juin 1956 à Mortsels, demeurant B-1300 Wavre, 33, Venelle des Préas qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Suite à la présente assemblée, le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Thierry Guilmin,

- Monsieur Stéphane Biver,

- Monsieur Frédéric Deflorenne.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028012.3/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ENTREPRISE MARIO CONTATO ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 266, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 20.383.

—
Le bilan du 1er janvier 2002 au 30 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2003, réf. LSO-AF01604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature.

(027838.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 72.429.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} juin 2001

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. du 1^{er} juin 2001 que:

1) l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. a approuvé les comptes annuels pour l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2000 et;

2) l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. a donné décharge (quitus) au gérant unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. pour l'exécution de son mandat pendant l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2000.

Pour publication et réquisition

IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027989.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R. C. Luxembourg B 72.429.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 1^{er} juin 2002

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. du 1^{er} juin 2002 que:

1) l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. a approuvé les comptes annuels pour l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2001 et;

2) l'associé unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. a donné décharge (quitus) à:

- CHRISM TECHNOLOGY INC. en sa qualité de gérant unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. jusqu'au 31 mai 2001 et;

- IMMOEURO.COM NETHERLANDS HOLDINGS B.V. en sa qualité de gérant unique de IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l. depuis le 1^{er} juin 2001 et jusqu'à la fin de l'année financière ayant pris fin le 31 décembre 2001.

Pour publication et réquisition

IMMOEURO.COM LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027990.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TRAFICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.682.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 septembre 2002

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 5 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme

TRAFICO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027322.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

COLEX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 61.235.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 20 mai 2003

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(027392.2/813/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

FRAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.860.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour FRAMAR S.A.

Signature

(027774.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FRAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.860.

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du vendredi 9 mai 2003

Le 9 mai 2003, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des associés de la société FRAMAR S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lepore Marcel.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Kaiser Rosa.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vocaturo Francesco.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose:

1. que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- lecture du rapport du conseil d'administration;

- lecture du rapport du commissaire;

- décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour leur fonction au cours de l'exercice écoulé;

- approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002;

- affectation du résultat;

- vote sur la continuation de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;

- divers.

2. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

3. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, l'assemblée donne décharge, à l'unanimité, aux administrateurs et au commissaire pour leurs fonctions au cours de l'exercice 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de reporter la perte de l'exercice.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de continuer la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01208. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027792.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FRAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.860.

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2002, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

J'ai effectué ma mission de surveillance sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 qui n'impose pas au commissaire de donner une attestation sur les comptes annuels; dès lors, je n'ai pas vérifié les comptes annuels suivant les normes de révision généralement admises.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002, montrant une somme de bilan de 479.354,84 EUR et une perte de 39.479,40 EUR, sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises.

J'attire l'attention des actionnaires à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 stipulant qu'en cas de perte respectivement de la moitié et des trois quarts du capital social, l'assemblée générale devra délibérer sur la continuation de la société.

Je n'ai pas de remarque à formuler sur ces comptes annuels. Je vous propose de les approuver et de donner décharge au conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

G. Lepore.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027797.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

ANSWER SYSTEMS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.569.

Procès-verbal du conseil d'administration tenu le vendredi 16 mai 2003

S'est réuni au siège social, 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, le conseil d'administration de la société anonyme ANSWER SYSTEMS GROUP.

Le conseil d'administration est présidé par Monsieur Daniel Beuchee, sont présents la société VENI-INVESTMENT S.A. en qualité de secrétaire et la société JAEL INTERNATIONAL INC.

Le président rappelle que le conseil d'administration à pour

Ordre du jour:

- Changement d'adresse.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par le conseil d'administration, ce dernier prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

- le transfert du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: L-1331 Luxembourg, 25A, avenue Grande-Duchesse Charlotte. Cette décision prend effet dès ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants signent le présent procès-verbal pour accord.

D. Beuchee / VENI-INVESTMENT S.A. / JAEL INTERNATIONAL INC

Président / Secrétaire / -

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027941.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

TULIP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Capital souscrit: EUR 54.816,25.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.663.

En date du 15 mai 2003, les administrateurs de la société TULIP (LUXEMBOURG) S.A. ont accepté, avec effet immédiat:

- la démission de Monsieur Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg de son mandat d'administrateur
- la nomination de Madame Pascale Nutz, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez (France), demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

RECTIFICATIF

Une erreur de frappe a été décelée sur l'acte de constitution de la société, rédigé en langue française concernant le nom de l'un des administrateurs. Il faut lire Monsieur Martin Block.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027324.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

MARMEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.961.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 11 février 2003 a décidé de nommer EUROFID, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 92.176, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027326.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.999.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de STANNIFER ESTATES (LUXEMBOURG) S.A. qui s'est tenue en date du 28 mars 2003 que:

- La démission de Monsieur Frank Schaffner avec effet au 31 janvier 2003 en tant qu'administrateur a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été accordée et que Madame Colette Sadler, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal a été nommée comme administrateur avec les mêmes pouvoirs et que son mandat arrive à terme avec celui des autres administrateurs.

- La composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Michael Farrow, avec adresse au 45, Esplanade, St. Hélier, Jersey, Channel Islands;

- M. Ronald Stephen Barrott; avec adresse au 45, Esplanade, St. Hélier, Jersey, Channel Islands;

- M. John Shaw, avec adresse au 45, Esplanade, St Hélier, Jersey, Channel Islands

- M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mme Colette Sadler, employée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Les mandats des administrateurs expirent lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour réquisition-modification

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027579.3/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

P.G.L., PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.016.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue anticipativement le 14 février 2003*

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour la société P.G.L., PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027402.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 28, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 76.884.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INDUSTRIAL REPAIR AND PROTECT S.A. tenue l'an deux mille trois (2003), le 17 mars, à 14.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

- La révocation de deux administrateurs: I.C.S. 01 Inc. et I.C.S. 02 Inc.

- Nomination en remplacement de:

DRAZAN S.A.: Road Town, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques.

ESTORIA S.A.: Road Town, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Iles Vierges Britanniques.

- Emission de 2 titres représentatifs aux porteurs.

Titre A: représentant 31 actions, chacune d'une valeur de 500 euros.

Titre B: représentant 31 actions, chacune d'une valeur de 500 euros.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027414.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

COSMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.134.

—
EXTRAIT

il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 22 mai 2003 que les actionnaires ont élu comme Administrateur et Commissaire aux Comptes:

Administrateurs:

- RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg

- RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg

- RABO SECRETARIAL SERVICES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027598.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

FINTA-LUX GBM HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwiss.

FIRST QUANTUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

FIRST UNION COMMERCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.

FLORILEGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10-12, rue du Marché-aux-Herbes.

FLY MARI TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Liquidations judiciaires

Par jugements du 8 mai 2003, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la liquidation judiciaire des sociétés suivantes:

1. - FINTA-LUX GBM HOLDING ayant eu son siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwiss
2. - FIRST QUANTUM HOLDING S.A. ayant eu son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur
3. - FIRST UNION COMMERCIAL S.A. ayant eu son siège social à L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord
4. - FLORILEGE, S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1728 Luxembourg, 10-12, rue du Marché-aux-herbes
5. - FLY MARI TRADING S.A. ayant eu son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Vanessa Fober, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les jugements ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, avant le 30 mai 2003.

Pour extrait conforme

Me V. Fober

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(029370.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

KELTAG HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 12.839.

EXTRAIT

Clôture de liquidation

Par jugement rendu en date du 22 mai 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société KELTAG HOLDING S.A., dont le siège social à Luxembourg, 44, rue Schrobilgen a été dénoncé le 17 janvier 1990.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

M. Goebel

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029445.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

MGO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 77.060.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE006692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(027762.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

WONDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.415.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003 a nommé Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost en Belgique, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Christian Billon et a également nommé EUROFID, S.à r.l., R.C. Luxembourg 92.176, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire en remplacement de FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027330.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

SCANSAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 10.319.

EXTRAIT

Clôture de liquidations

Par jugement rendu en date du 8 mai 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société SCANSAUNA INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1631 Luxembourg, 1 rue Gle-sener, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour extrait conforme

M. Goebel

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029446.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2003.

SOMERSTON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.767.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de SOMERSTON LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 28 mars 2003 que:

. La démission de Monsieur Frank Schaffner avec effet au 31 janvier 2003 en tant qu'administrateur a été acceptée et que décharge pleine et entière lui a été accordée et que Madame Colette Sadler, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal a été nommée comme administrateur avec les mêmes pouvoirs et que son mandat arrive à terme avec celui des autres administrateurs.

. La composition du Conseil d'Administration est la suivante:

- M. Michael Farrow, avec adresse au 45, Esplanade, St. Hélier, Jersey, Channel Islands;

- M. Christopher David Budden, Company Director, avec adresse au 29 South Eaton Place, London, SW1 9 EL et 2/4 rue Boutarel, F-75004 Paris;

M. Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Mme Colette Sadler, employée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

. Les mandats des administrateurs expirent lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour réquisition-modification

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027582.3/312/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

CARBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 85.671.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 6 janvier 2003

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer le responsable des travaux de la société Monsieur Claude Dufays à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société. De même, le Conseil d'Administration décide que la société est engagée pour tout ce qui a trait à son objet social par la signature conjointe d'un administrateur et obligatoirement du délégué à la gestion journalière, Monsieur Claude Dufays.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027658.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

FONDATION LUXEMBOURG - EL SALVADOR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.
R. C. Luxembourg G3.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Robert Baddé, professeur honoraire, né à L-Luxembourg le 15 mai 1942, demeurant à L-1862 Luxembourg, 4, rue A. Knaff, de nationalité luxembourgeoise,
- 2) Mademoiselle Maryse Dondelinger, éducatrice graduée, née à L-Luxembourg le 11 janvier 1963, demeurant à L-6916 Roodt/Syre, 26, route de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,
- 3) Mademoiselle Joëlle Duprel, étudiante, née à L-Luxembourg le 2 mai 1980, demeurant à L-8363 Greisch, 11, rue du Cimetière, de nationalité luxembourgeoise,
- 4) Monsieur Jean Gloden, employé privé en retraite, né à L-Mertert le 11 avril 1938, demeurant à L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius, de nationalité luxembourgeoise,
- 5) Monsieur Laurent Gloden, fonctionnaire, né à L-Luxembourg le 17 août 1964, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise,
- 6) Madame Marie-Reine Ullmer, assistante technique médicale en radiologie, née à F-Creutzwald le 15 septembre 1965, épouse de Laurent Gloden, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, de nationalité française, ici représentée par Monsieur Laurent Gloden, demeurant à Vichten, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vichten le 17 avril 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,
- 7) Monsieur Aloyse Leonardy, viticulteur, né à L-Luxembourg le 23 février 1951, demeurant à L-6685 Mertert, 25, rue du Port, de nationalité luxembourgeoise,
- 8) Monsieur Paul Henri Meyers, docteur en droit, né à L-Binsfeld le 01 janvier 1937, demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue A. Tremont, de nationalité luxembourgeoise, ici représenté par Monsieur Robert Baddé, demeurant à Luxembourg, ci-avant qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 21 avril 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,
- 9) Monsieur Nicolas Schmitz, éducateur gradué, né à L-Luxembourg le 20 janvier 1970, demeurant à L-1613 Luxembourg, 49, rue Gangler, de nationalité luxembourgeoise,
- 10) Monsieur Guy Scholer, instituteur honoraire, né à L-Ettelbruck, le 26 juillet 1941, demeurant à L-5341 Moutfort, 10, Cité Ledenberg, de nationalité luxembourgeoise,
- 11) Monsieur Ernest Schumacher, viticulteur, né à L-Luxembourg le 24 novembre 1941, demeurant à L-5495 Wintrange, 12, route du Vin, de nationalité luxembourgeoise,
- 12) Monsieur Armand Trierweiler, fonctionnaire en retraite, né à L-Altlinster le 18 janvier 1939, demeurant à L-6132 Junglinster, 13, rue des Jardins, de nationalité luxembourgeoise,
- 13) Monsieur Jean Mathias Goerens, docteur en droit, né à L-Grevenmacher le 2 novembre 1947, demeurant à L-1529 Luxembourg, 15, rue Raoul Follereau, de nationalité luxembourgeoise,
- 14) Monsieur Luc Marteling, journaliste, né à L-Luxembourg le 4 juillet 1975, demeurant à L-6671 Mertert, 28, rue Jean Pierre Beckius, de nationalité luxembourgeoise,

lesquels comparants déclarent constituer par les présentes une Fondation conformément à l'article 27 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, y affecter les biens dont la désignation sera donnée à l'article 4 ci-après, et ils en ont arrêté les statuts comme suit, sous réserve d'approbation par arrêté grand-ducal:

Nature - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. La Fondation prend la dénomination de FONDATION LUXEMBOURG - EL SALVADOR.

Son siège est établi à L-6671 Mertert 30, rue Jean-Pierre Beckius.

Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration statuant conformément à l'article 13 des statuts.

Objet

Art. 2. La Fondation a pour objet de promouvoir et de soutenir, par des aides matérielles ou autres, toute activité sociale et éducative dans l'intérêt de la population en détresse dans le pays d'El Salvador (Amérique Centrale) et plus particulièrement dans l'intérêt des enfants et adolescents dans le Foyer d'enfants «Amor y Esperanza» initié par l'Abbé Henri Gloden à Santa Ana (El Salvador).

La Fondation peut s'associer sur le plan national et international à des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un but similaire.

Durée

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Patrimoine et recettes

Art. 4. Les comparants déclarent constituer le patrimoine initial de la Fondation par un versement en espèces de cent vingt-cinq mille (125.000,-) euros; le prédit versement a été justifié au notaire instrumentaire.

Les recettes de la Fondation consistent dans:

- les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la prédite loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée,

- les revenus du patrimoine,

- les recettes des manifestations et activités diverses éventuellement organisées par elle.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Administration

Art. 5. L'administration de la Fondation est confiée à un Conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à quatre ans; ce mandat est renouvelable; le mandat du premier Conseil d'administration s'achèvera lors de la réunion qui statuera en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Le premier Conseil d'administration se compose des membres suivants:

1) Monsieur Robert Baddé, professeur honoraire, né à L-Luxembourg le 15 mai 1942, demeurant à L-1862 Luxembourg, 4, rue A. Knaff, de nationalité luxembourgeoise,

2) Mademoiselle Maryse Dondelinger, éducatrice graduée, née à L-Luxembourg le 11 janvier 1963, demeurant à L-6916 Roodt/Syre, 26, route de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

3) Mademoiselle Joëlle Duprel, étudiante, née à L-Luxembourg le 2 mai 1980, demeurant à L-8363 Greisch, 11, rue du Cimetière, de nationalité luxembourgeoise,

4) Monsieur Jean Gloden, employé privé en retraite, né à L-Mertert le 11 avril 1938, demeurant à L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius, de nationalité luxembourgeoise,

5) Monsieur Laurent Gloden, fonctionnaire, né à L-Luxembourg le 17 août 1964, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise,

6) Madame Marie-Reine Ullmer, assistante technique médicale en radiologie, née à F-Creutzwald le 15 septembre 1965, épouse de Laurent Gloden, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale, de nationalité française,

7) Monsieur Aloyse Leonardy, viculteur, né à L-Luxembourg le 23 février 1951, demeurant à L-6685 Mertert, 25, rue du Port, de nationalité luxembourgeoise,

8) Monsieur Paul Henri Meyers, docteur en droit, né à L-Binsfeld le 1^{er} janvier 1937, demeurant à L-2624 Luxembourg, 1, rue A. Tremont, de nationalité luxembourgeoise,

9) Monsieur Nicolas Schmitz, éducateur gradué, né à L-Luxembourg le 20 janvier 1970, demeurant à L-1613 Luxembourg, 49, rue Gangler, de nationalité luxembourgeoise,

10) Monsieur Guy Scholer, instituteur honoraire, né à L-Ettelbruck, le 26 juillet 1941, demeurant à L-5341 Moutfort, 10, Cité Ledenberg, de nationalité luxembourgeoise,

11) Monsieur Ernest Schumacher, viculteur, né à L-Luxembourg le 24 novembre 1941, demeurant à L-5495 Wintrange, 12, route du Vin, de nationalité luxembourgeoise,

12) Monsieur Armand Trierweiler, fonctionnaire en retraite, né à L-Altlinster le 18 janvier 1939, demeurant à L-6132 Junglinster, 13, rue des Jardins, de nationalité luxembourgeoise,

13) Monsieur Jean Mathias Goerens, docteur en droit, né à L-Grevenmacher le 2 novembre 1947, demeurant à L-1529 Luxembourg, 15, rue Raoul Follereau, de nationalité luxembourgeoise,

14) Monsieur Luc Marteling, journaliste, né à L-Luxembourg le 4 juillet 1975, demeurant à L-6671 Mertert, 28, rue Jean Pierre Beckius, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 6. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs en cours de mandat, les membres restants du Conseil d'administration décident s'il y a lieu ou non de le ou les remplacer. Ils peuvent désigner un remplaçant de leur choix.

Le remplacement est obligatoire si le nombre total des administrateurs est tombé en dessous de cinq. Le remplaçant finira le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 7. Le Conseil d'administration pourra se doter, à la majorité des deux tiers de ces membres présents ou représentés, d'un règlement interne.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Art. 8. Le Conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de la Fondation doit être atteint.

Le Conseil peut accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par l'article 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Le Conseil représente la Fondation judiciairement et extra-judiciairement.

Il pourra se faire assister d'un ou plusieurs conseillers pris hors son sein. Le Conseil pourra aussi nommer un secrétaire et un trésorier, qui ne doivent pas nécessairement être un de ses membres.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Art. 9. Le Conseil d'administration élit en son sein un Président et un ou plusieurs Vice-présidents, pour un mandat renouvelable de quatre ans. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent et au moins deux fois par an, sur convocation du Président ou de l'un des Vice-présidents faite par écrit et envoyée huit jours francs avant la date de la séance.

Le Conseil d'administration doit se réunir en outre sur la demande écrite d'au moins trois administrateurs adressée au Président et indiquant au moins un point à mettre sur l'ordre du jour de la réunion.

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président et, en cas d'absence ou d'empêchement du Président par un Vice-président ou l'administrateur le plus ancien.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Les administrateurs peuvent donner, par lettre ou par télécopie, mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Sauf pour les modifications des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Signature

Art. 10. La Fondation est valablement engagée:

- soit par la signature conjointe du Président du Conseil d'administration et d'un administrateur,
 - soit par la signature conjointe d'un Vice-président du Conseil d'administration et d'un administrateur,
- Ils n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration peut également déléguer la seule gestion journalière à un administrateur.

Exercice social

Art. 11. L'exercice social correspond à l'année du calendrier et commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence le jour de l'approbation des statuts par arrêté grand-ducal pour se terminer le trente et un décembre 2003.

Comptes annuels

Art. 12. La gestion de la Fondation fera l'objet d'une comptabilité régulière.

A la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant. Endéans les deux mois de la clôture de l'exercice, les comptes et le budget de l'exercice en cours seront communiqués au Ministre de la Justice et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Modification des statuts

Art. 13. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents et représentés.

Toute modification statutaire devra être approuvée par arrêté grand-ducal et publiée au Mémorial.

Dissolution

Art. 14. Si la fondation est devenue incapable de rendre à l'avenir les services pour lesquels elle a été instituée, le tribunal, à la requête d'un administrateur, d'un tiers intéressé ou du ministre public, pourra prononcer la dissolution de l'institution.

Si la dissolution est prononcée, le juge nomme un ou plusieurs liquidateurs qui, après apurement du passif, donnent aux biens la destination ci-après prévue.

Le conseil d'administration ne peut prononcer la dissolution volontaire de la fondation que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents. La dissolution volontaire ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. Toute décision qui prononce la dissolution volontaire, prise par un conseil d'administration ne réunissant pas les deux tiers des membres est soumise à l'homologation du tribunal civil.

L'actif net doit être affecté à une autre fondation ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique poursuivant une activité analogue à la fondation dissoute.

Au cas où cette destination ne pourrait être réalisée, l'actif net sera affecté à une destination se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel la fondation a été créée, et qui sera décidée par accord entre le Ministre de la Justice et les liquidateurs.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Baddé, M. Dondelinger, J. Duprel, J. Gloden, L. Gloden, A. Leonardy, N. Schmitz, G. Scholer, E. Schumacher, A. Trierweiler, J.M. Goerens, L. Marteling, J. Gloden.

Approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 9 mai 2003.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2003, vol. 523, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 mai 2003.

J. Gloden.

(028492.3/213/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

FONDATION LUXEMBOURG - EL SALVADOR, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-6671 Mertert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R. C. Luxembourg G3.

Approuvé par Arrêté Grand-Ducal en date du 9 mai 2003.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Grevenmacher en date du 20 mai 2003*

Le conseil d'administration nomme unanimement pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 décembre 2006:

Président: Monsieur Guy Scholer, instituteur honoraire, né à L-Ettelbruck le 26 juillet 1941, demeurant à L-5341 Moutfort, 10, Cité Ledenberg

Vice-Présidents: Monsieur Robert Baddé, professeur honoraire, né à L-Luxembourg le 15 mai 1942, demeurant à L-1862 Luxembourg, 4, rue A. Knaff

Monsieur Laurent Gloden, fonctionnaire, né à L-Luxembourg le 17 août 1964, demeurant à L-9190 Vichten, 51, rue Principale

Secrétaire: Mademoiselle Maryse Dondelinger, éducatrice graduée, née à L-Luxembourg le 11 janvier 1963, demeurant à L-6916 Roodt/Syre, 26, route de Luxembourg

Trésorier: Monsieur Armand Trierweiler, fonctionnaire en retraite, né à L-Altlinster le 18 janvier 1939, demeurant à L-6132 Junglinster, 13, rue des Jardins.

Signé: G. Scholer, M. Dondelinger.

Pour extrait conforme, délivré sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 juin 2003.

J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2003, vol. 170, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(028521.3/213/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2003.

L.T.D. PRODUCT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 56.515.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion des associés qui s'est tenue en date du 7 mai 2003 que:

1. La répartition actuelle des parts de la société a été confirmée comme suit:

TEMPLECOMBE LIMITED détient	750 parts sociales
REEVES MANAGEMENT S.A. détient	750 parts sociales

Total	1.500 parts sociales
-------------	----------------------

2. Monsieur Jean-Claude Peresan et Monsieur Christian Calmant ont été révoqués de leurs fonctions de gérants de la société.

3. La société TEMPLECOMBE LIMITED, ayant siège social à Tortola, a été nommée en tant que gérante de la société en remplacement des gérants révoqués.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2003.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AF00265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027492.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.204.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 7 mars 2003 de l'administrateur Monsieur Olivier Dorier, né à Saint Remy, Saône et Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 mai 2003, les administrateurs ont décidé de co-opter en remplacement avec effet immédiat au 27 mai 2003, la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., constituée sous les lois luxembourgeoises, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché du Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027590.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.202.

Il résulte de la lettre de démission adressée avec effet immédiat au 7 mars 2003 de l'administrateur Monsieur Olivier Dorier, né à Saint Remy, Saône et Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 mai 2003, les administrateurs ont décidé de co-opter en remplacement avec effet immédiat au 27 mai 2003, la société TMF COPORATE SERVICES S.A., constituée sous les lois luxembourgeoises, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché du Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027592.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

LAMA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.082.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2003 que:
- Le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour inscription

- Modification -

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027593.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

BELLINTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.748.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 15 mai 2003 que les mandats des administrateurs sortants

- M. Howard Buttery, administrateur de sociétés, demeurant à Umhlanga Rocks, Afrique du Sud,
- M. Gary W. Bell, administrateur de sociétés, demeurant à Empangeni, Afrique du Sud,
- M. Robert Cameron Crawford, administrateur de sociétés demeurant au 113, Lac Lussy, 1618 Châtel-St-Denis, Suisse, et
- Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que celui du commissaire aux comptes, CRC CABINET DE REVISION & CONSEIL S.A., avec siège social au 6, place des Eaux-Vives, C.P. 3444, 1211 Genève 3, Suisse, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027785.3/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

LINORCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 8 mai 2003 que:

- les administrateurs sortants, MM. Gérard Muller, économiste, Fernand Heim, directeur financier, et Marc Schmit, chef-comptable,
- le commissaire aux comptes sortant, M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027801.3/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

FONDINVEST WIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 61.447.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement date du 30 avril 2003 que les mandats des administrateurs sortants

- M. Dario Colombo, administrateur-délégué, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,
- M. Marc Schmitt, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant,

- MOTHERWELL SERVICES LIMITED, avec siège social au 54-56, Marylebone Lane, London W1U 2NU, Angleterre, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027787.3/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2003.

CLARIENT LIFE INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 92.021.

—
Administrateurs

It results from resolutions of a shareholders' meeting held on 24 April 2003 that Mr. David A. Diamond has been appointed as director of the Company for a term to expire at the annual general meeting to be held in 2004.

As a result, the current composition of the Board of Directors of CLARIENT LIFE INSURANCE S.A. is as follows:

- 1) Richard D. Headley, President of the Board of Directors, with professional address at One Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, U.S.A.
- 2) Adam Uszpolewicz, Director, with professional address at 36, rue Poincaré, L-2342 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) Carine Feipel, Director, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) David A. Diamond, Director, with professional address at 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, U.S.A.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2003 que M. David A. Diamond a été nommé en tant qu'administrateur de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale qui sera tenue en 2004.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil d'Administration de CLARIENT LIFE INSURANCE S.A. est la suivante:

- 1) Richard D. Headley, Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle à 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, U.S.A.
- 2) Adam Uszpolewicz, Administrateur, avec adresse professionnelle à 36, rue Poincaré, L-2342 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3) Carine Feipel, Administrateur, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 4) David A. Diamond, Administrateur, avec adresse professionnelle à 1, Nationwide Plaza, Columbus, Ohio 43215-2220, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

CLARIENT LIFE INSURANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05899. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027108.3/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

LADA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.237.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 mai 2003 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg a été renouvelé pour un an et se terminera à l'Assemblée Générale de 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour inscription

- Modification -

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027596.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.
